

## **L'Upsadi, l'Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants, rejoint la CPME, Confédération des Petites et Moyennes Entreprises**

Une nouvelle étape pour l'Upsadi dans son engagement à défendre les intérêts des entreprises de prestations de santé à domicile indépendantes

**Paris, le 28 août 2023 - L'Upsadi, jeune syndicat représentant 450 entreprises de Prestations de santé à domicile indépendantes souhaite devenir le porte-voix d'une profession, et devenir un acteur incontournable des débats sur l'avenir du système de santé : son adhésion à la CPME est une nouvelle étape dans cette démarche.**

**En unissant leurs forces, l'Upsadi et la CPME élargissent leur champ des possibles dans la communication et les négociations avec les acteurs économiques clés du pays et s'apportent conjointement partage de connaissances, entraide et support. La CPME joue un rôle essentiel pour la défense et la promotion des intérêts économiques de ses membres ; en y adhérant l'Upsadi renforce sa voix sur le plan national.**

**L'Union des prestataires de santé à domicile indépendants** représente 450 petites et moyennes entreprises de prestations de santé à domicile.

**La CPME, Confédération des petites et moyennes entreprises** est la première organisation interprofessionnelle en nombre d'entreprises adhérentes avec 243 000 entreprises employant 4 millions de salariés (*source : ministère du Travail, 2021*), tous secteurs économiques, et fait entendre leurs voix auprès des services de l'Etat, des institutions et des médias.

*« L'adhésion de l'Upsadi à la CPME est une étape stratégique pour notre organisation et pour l'ensemble des entreprises que nous représentons », déclare Didier Daoulas, Président de l'Upsadi.*

*« Nous sommes convaincus qu'ensemble nous serons plus forts pour relever les défis économiques et sociaux qui nous concernent. Cette adhésion bénéficiera à tous nos membres et nous permettra de partager nos préoccupations et les enjeux auxquels sont confrontées les petites et moyennes entreprises, mais surtout de porter haut nos propositions, qui iront toujours dans le sens de l'intérêt des patients que nous accompagnons quotidiennement. »*

**En unissant leurs forces, l'UPSADI et la CPME s'engagent à promouvoir les intérêts des petites et moyennes entreprises du secteur de la santé à domicile**

La valorisation juste et objective des tarifications des prestations de santé à domicile est une préoccupation majeure pour l'Upsadi. La CPME s'engage pleinement à soutenir l'Upsadi dans cette démarche, en plaidant auprès des autorités publiques pour une prise en compte réaliste et durable des dépenses liées aux soins de santé à domicile. Mais aussi pour une juste reconnaissance de leur rôle dans notre système de soins.

*« Je suis très heureux d'accueillir l'Upsadi au sein de la CPME. Nous partageons la détermination des prestataires de santé à domicile à défendre leurs métiers qui méritent une rémunération juste, mais aussi une vraie reconnaissance de leur contribution à notre système de santé. Je me suis engagé à soutenir ces combats avec l'Upsadi, à défendre l'intérêt des entreprises qui sont à la fois indispensables pour les patients et qui représentent tout de même 32 000 emplois non délocalisables partout en France »* **déclare François Asselin, président de la CPME, lors de sa présence à la journée Upsadi qui s'est tenue il y a quelques jours.**

**En s'unissant avec d'autres petites et moyennes entreprises de tous secteurs d'activités partageant des valeurs communes, l'Upsadi se positionne comme un acteur économique dynamique et renforce sa position en tant que voix représentative des prestataires de santé à domicile. Ensemble, la CPME et l'Upsadi entendent défendre leurs intérêts économiques, promouvoir leur profession et les professionnels engagés, dans l'intérêt des patients et de tous les Français.**

#### **A propos de l'UPSADI**

Créée en 2013, l'UPSADI est l'une organisation de prestataires de santé à domicile (PSAD) les plus représentatives du secteur, tant en nombre d'entreprises que de nombre de patients pris en charge au niveau national. Elle compte plus de 450 adhérents, en majorité des TPE et PME, acteurs indépendants ou groupements d'indépendants -dont certains figurent parmi les acteurs majeurs du secteur- représentant les différents métiers de la prestation à domicile : assistance respiratoire, maintien à domicile & handicap, perfusion/nutrition, insulinothérapie par pompe, troubles de la continence.

Présents sur l'intégralité du territoire métropolitain et Outremer, les adhérents de l'UPSADI accompagnent les patients équipés d'un dispositif médical à leur domicile tout au long de leur parcours de soin, contribuent à leur accompagnement thérapeutique et participent activement à leur meilleure observance à leur traitement dans le cadre de maladies chroniques (maladies respiratoires, diabète...), de pathologies lourdes (Parkinson, oncologie,...), en chirurgie ambulatoire. Ils accompagnent également les personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap via la fourniture d'aides techniques.

Intervenant sur prescription médicale, les PSAD prennent en charge à domicile 3,5 millions de patients grâce à quelques 3 000 agences implantées sur l'ensemble du territoire national. Les prestataires emploient plus de 32 000 salariés dont 5 000 professionnels de santé (pharmaciens, infirmiers, diététiciens...), et de nombreux professionnels d'astreinte disponibles 24h / 24 et 7j / 7.

#### **Contact Presse :**

Agence Etycom – Aelya Noiret – [a.noiret@etycom.fr](mailto:a.noiret@etycom.fr) – 06 52 03 13 47